



École secondaire Saint-Luc

Rencontre du Conseil d'établissement

2 juin 2025 – 18h

Local 209 pavillon Coolbrook

Nom	Représentant.e
Etchessahar, Manuel	Parent (président du CÉ)
Gauthier, Nathalie	Parent
Georges, Syndia	Parent
Joseph, Nadia	Parent
Leferfort, Mikaël	Parent
Macdonald, Sue-Ann	Parent
Pelletier, Sophie	Parent
Abos, Claudia	Personnel enseignant
Chouinard, Chantal	Personnel enseignant
Étienne, Mélissa	Personnel enseignant
Savignac, Richard	Personnel enseignant
Pellerin, Camille	Personnel de soutien
Blais, Marie-Claire	Personnel professionnel
Cormier, Julie	Communauté
Dupont-Huot. Anne	Communauté
Benoit, Éric	Directeur
Mme Popowich	Invitée
Mme White-Couture	Invitée

Étaient absent.e.s

Moswa, Leslie	Parent
Zarif, Mary	Personnel enseignant
Al-Ani, Meryem	Élève
Zahrib, Ghita	Élève
Paultre Michaëlla	Parent substitut
Roy, Isabelle	Parent substitut

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Ouverture à 18h
- 1.2. Les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 2.1. L'ordre du jour est lu et adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du compte-rendu du 8 mai 2025

- 3.1. Le compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.



École secondaire Saint-Luc

4. Suivi du procès-verbal

- 4.1. M. Benoit présente le fruit du travail sur les balises encadrant l'utilisation de la mesure 15028. (fichier en annexe en fin de compte-rendu)

5. Parole au public

- 5.1. Aucune question du public n'a été soumise.

6. Mot du président

- 6.1. M. Etchessahar remercie les membres du CÉ. L'ambiance respectueuse et l'attitude positive de chacune et chacun furent grandement appréciées.
- 6.2. Mme Zarif, qui est absente, souhaitait remercier les membres du CÉ pour ... (extrait courriel)

7. Mot du directeur

- 7.1. Un mot tout simple pour remercier l'ensemble des membres du CÉ pour leur implication et leur engagement à débattre des questions qui animent la vie de l'école. Votre contribution est aussi essentielle qu'appréciée. Le directeur salue la qualité des échanges et le climat courtois et respectueux qui a prévalu tout au long de l'année.

8. Parole aux représentants des élèves

- 8.1. Aucun élève n'est présent.

9. Points de discussions et de décision (adoption et approbation)

9.1. Approbation des sorties éducatives de la rentrée 2025

- 9.1.1. **World Press Photo** – fin sept. ou début octobre – Chantal Chouinard – Approuvé à l'unanimité (Membres du CÉ favorable à ce que d'autres groupes s'ajoutent)
- 9.1.2. **Salon national de l'éducation** – 23-24 octobre – François-Xavier Harbec – Doit être d'abord approuvé en CPEPE – La demande de sortie ne sera approuvée qu'après l'accord du CPEPE – Le CÉ a cependant un avis favorable face à cette proposition de sortie.
- 9.1.3. **Ensemble des sorties de l'accueil** – les sorties font partie intégrante du programme ILSS – Pour information au CÉ seulement puisqu'elles sont acceptées d'emblée par le CÉ.

9.2. Bilan des activités parascolaires 2024-2025 et préapprobation des activités 2025-2026

- 9.2.1. Mme Pellerin présente, par catégorie, un bilan des activités parascolaires vécues cette année.

Activités physiques et plein air	Sportives	Artistiques et culturelles
<ul style="list-style-type: none"> - Club de plein air (30 élèves) - Danse (annulé) 	<ul style="list-style-type: none"> - Basketball (100 élèves) - Athlétisme (6 élèves) - Volleyball (20 élèves) - Futsal (60 élèves) - Ping-Pong (3 élèves) - Escrime (4 élèves GSL) + annexe 10 - Activités midis (Basket – 3jours, Tennis de table – 1 jour, pickleball – 1 jour, volleyball- 1 jour, musculation – 1 jour, futsal sec 1 et 2 – 1 jour) - Crosscountry (60 élèves) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tricot (4 élèves GSL) + annexe - Mural (12 élèves GSL) + annexe - Jazz Band (21) - Comédie musicale (90 élèves) - Musique ensemble (20)



École secondaire Saint-Luc

Scientifique	Socioéducative	Engagement communautaire
<ul style="list-style-type: none">- Club de robotique (8 élèves)- Création de jeux vidéo (10 élèves)- Échec (15 élèves GSL) + annexes	<ul style="list-style-type: none">- Comité d'album (10 élèves)- Comité du bal (10 élèves)- Entrepreneuriat (4 élèves)- Midi inclusif (15 élèves)- Aide aux devoirs (50 élèves)	<ul style="list-style-type: none">- Conseil des élèves (8 élèves)

9.2.2. Idée pour maintenir la motivation des élèves et favoriser la persévérance dans les activités simplement récréatives : prévoir de petites compétitions amicales contre d'autres écoles afin de ponctuer l'année de petits défis.

9.2.3. Activités-midi – on doit penser à optimiser les espaces de tous nos midis afin d'offrir des alternatives aux élèves pour passer le temps lors des périodes du dîner (en particulier, dans un contexte nouveau où l'utilisation du cellulaire sera interdite).

9.2.4. Il est proposé de tenter d'implanter l'activité d'improvisation l'an prochain (beaucoup d'écoles primaires ont des équipes d'improvisation et il est fort à parier que l'activité rejoindra un nombre intéressant d'élèves.

9.2.5. Le fait d'avoir une 2^e personne comme technicien en loisirs permettra de répartir la charge et de favoriser l'entraide. Une 2^e personne permettra de faciliter la recherche de partenaires pour animer des activités parascolaires.

9.2.6. Peut-on envisager renouveler certaines inscriptions après 5-6 mois ? C'est possible pour certaines activités et une 2^e vague d'inscription permettrait d'intégrer de nouvelles activités qui n'étaient pas disponibles au moment de la rentrée.

9.2.7. Comme il y a beaucoup d'informations à assimiler pour les élèves de 1^{re} sec au moment de la rentrée, peut-on prévoir une façon de leur expliquer ou de leur réserver des places ? La formule doit être réfléchiée par l'équipe de direction.

9.2.8. Préapprobation des activités parascolaires 2025-2026

9.2.8.1. Plein air

9.2.8.1.1. Rien à soumettre présentement, mais il est fort à parier que le plein air reviendra l'an prochain.

9.2.8.2. Sportive

- 9.2.8.2.1. Basketball
- 9.2.8.2.2. Escrime
- 9.2.8.2.3. Futsal midi
- 9.2.8.2.4. Futsal
- 9.2.8.2.5. Tennis de table
- 9.2.8.2.6. Volleyball

9.2.8.3. Artistique et culturel

- 9.2.8.3.1. Design de mode
- 9.2.8.3.2. Club des vidéastes
- 9.2.8.3.3. Exploration en danse
- 9.2.8.3.4. Mural



École secondaire Saint-Luc

9.2.8.3.5. Musique ensemble à vent

9.2.8.3.6. Initiation au tricot

9.2.8.4. Scientifique

9.2.8.4.1. Club terre en fleur

9.2.8.4.2. Alvéole – une recherche sera faite pour voir combien il en coûterait pour installer 1 ruche à chacun des bâtiments

9.2.8.4.3. Club de robotique

9.2.8.5. Socioéducative

9.2.8.5.1. Karaoké Chant en groupe

9.2.8.5.2. Jeux d’ambiance 1

9.2.8.5.3. Jeux d’ambiance 2

9.2.8.5.4. Groupe d’échecs

9.2.8.5.5. Échecs

9.2.8.6. Engagement communautaire

9.2.8.6.1. Mon tour à moi

9.2.8.6.2. Programme Éclaireurs

Ces activités parascolaires sont approuvées à l’unanimité.

Le projet Alvéole est approuvé dans sa présentation actuelle. Il est cependant souhaité que l’organisme soit approché et qu’un prix soit négocié pour que 4 ruches soient installées (1 à chacun des pavillons) afin que les élèves de chacun des pavillons puissent avoir la chance de participer à cette activité parascolaire.

9.3. Approbation du code de vie 2025-2026

9.3.1. Le code de vie est présenté. Quelques modifications de clarification de l’information sont apportées au code de vie sans en modifier l’essence.

9.3.2. Un libellé spécifique indiquant l’interdiction de l’utilisation du cellulaire est ajouté au code de vie, conformément à la directive ministérielle.

9.3.3. Les éléments du code vestimentaire demeurent. Il est cependant précisé que le legging noir ou bleu marin est acceptable.

9.3.4. Le code de vie est approuvé à l’unanimité.

9.4. Reddition de compte – Fonds 4 et Fonds 9

9.4.1. L’explication relative à la mécanique administrative entourant la gestion du fonds 4 et du fonds 9 est donnée aux membres du CÉ.

9.4.2. Le fonds 4 permet de déposer les montants provenant des campagnes de financement, des contributions volontaires, des dons et des revenus de commandites.

9.4.3. Le fonds 9 permet de déposer les montants provenant des paiements des frais scolaires exigés aux parents et des transferts provenant du fonds 4.

9.4.4. Lorsqu’elle doit avancer des fonds pour couvrir certains frais reliés aux activités entourant



École secondaire Saint-Luc

la réalisation d'un voyage, l'école impute ces avances de fonds dans le fonds 9. Le fonds 9 se retrouve alors temporairement déficitaire.

- 9.4.5. Le fonds 9 est renfloué lorsque le CÉ adopte une résolution pour que les frais couverts par le fonds 9 soient remboursés par les sommes prévues à cet effet et qui ont été amassées et déposées au fonds 4.
- 9.4.6. La résolution est adoptée à l'unanimité (la résolution se trouve en annexe en fin de compte-rendu).

9.5. Adoption du budget 2025-2026

- 9.5.1. Le budget 2025-2026 est expliqué aux membres du CÉ
- 9.5.2. Le tableau « Sommaire au CÉ » peut indiquer certaines réductions d'effectif dans certaines enveloppes. Cependant, ces réductions ne traduisent pas une réduction de l'effectif, mais plutôt un déplacement de l'enveloppe comptable où sera pris l'argent pour couvrir les salaires desdits membres de l'effectif.
- 9.5.3. Ainsi, une diminution de 1.2 poste saisonnier dans le fonds 1 ne signifie pas une coupure d'effectif, mais un simple déplacement comptable dans un autre fonds du financement dudit 1.2 poste saisonnier.
- 9.5.4. La démonstration est faite par la présentation du plan de l'effectif 2025-2026 qui traduit exactement la mobilisation des mêmes ressources en 2025-2025 qu'en 2024-2025 avec l'ajout de 4 jours de technicien en loisirs et de 2 jours d'opérateur informatique (2 nouveautés pour 2025-2026).
- 9.5.5. Les membres du CÉ reçoivent bien ces explications qui permettent de comprendre le budget octroyé pour l'année 2025-2026.
- 9.5.6. Les membres du CÉ tiennent cependant à formuler leur appui à la direction face à toutes éventualités où des budgets supplémentaires étaient jugés nécessaires pour assurer une couverture de services qui répond adéquatement aux besoins des élèves de St-Luc.
- 9.5.7. Il est résolu que le budget 2025-2026 peut être adopté.
- 9.5.8. La résolution d'adoption du budget se trouve en annexe en fin de compte-rendu.

9.6. Approbation des frais exigés aux parents et résolution spécifique du programme musique-études

- 9.6.1. Le tableau des frais aux parents est présenté aux membres du CÉ (tableau en annexe en fin de compte-rendu).
- 9.6.2. Les parents du CÉ sont en mesure de faire des comparaisons entre les frais chargés cette année et les frais projetés l'an prochain. Les montants demeurent similaires.
- 9.6.3. Il est demandé que la question des frais de programmes particuliers (PEI et Musique-Études) soit clarifiée sur la facture des parents pour éliminer la confusion entourant la nécessité ou non de payer ces frais de programmes (300\$ qui sont remboursés par le ministère de l'Éducation). M. Benoit confirme que la question sera réglée sur les états de compte de l'année prochaine.
- 9.6.4. Une clarification sera aussi ajoutée dans les communications faisant la promotion de ces



École secondaire Saint-Luc

programmes particuliers afin qu'il soit bien clair que les frais de programmes sont couverts par la mesure ministérielle et qu'il n'en coûte donc rien pour les parents d'inscrire leurs enfants au PEI ou en Musique-Études à l'école Saint-Luc.

9.6.5. Il est aussi expliqué que la direction utilisera le reliquat 2024-2025 pour couvrir les frais de l'agenda scolaire (9\$) et ainsi rendre l'agenda gratuit pour tous les élèves pour l'année scolaire 2025-2026 seulement.

9.6.6. Les frais exigés aux parents sont adoptés à l'unanimité (la résolution se trouve en annexe en fin de compte-rendu).

9.7. Retour sur la consultation auprès des élèves

9.7.1. Pas de point à présenter

9.8. Bilan du plan de lutte à l'intimidation

9.8.1. Présentation des statistiques des situations vécues en 2024-2025.

9.8.2. Possibilité de faire le QSVE l'an prochain.

9.8.3. Impression qui se dégage que le plan de lutte dans sa forme actuelle répond aux besoins du milieu.

9.8.4. Il y a eu des enjeux dans les transports à l'automne dernier qui se sont résorbés après des interventions des préventionnistes du STM et une tournée de classe des policiers.

9.9. Approbation Voyages scolaires 2025-2026

9.9.1. Mon tour à moi – Guatemala

9.9.1.1. S'assurer que la motivation demeure présente même après la réalisation du voyage.

9.9.1.2. Lorsqu'un élève s'engage dans le voyage, il va jusqu'au bout du processus. Si une famille ne peut plus couvrir les frais du voyage, alors il est possible que l'élève puisse être remplacé par un autre sur la liste d'attente.

9.9.1.3. Bien que les activités de financement ne soient pas à l'ordre du jour, les responsables du voyage peuvent prévoir leurs propositions d'activités de financement et les soumettre en vote électronique au CÉ.

9.9.1.4. La proposition de voyage au Guatemala est approuvée à l'unanimité.

9.9.2. Espagne

9.9.2.1. Les 3 soumissions sont présentées.

9.9.2.2. La proposition de voyage en Espagne vise les élèves du PEI et Musique-Étude de 5^e secondaire de 2025-2026.

9.9.2.3. La proposition d'Éducateurs est celle qui retient la faveur des enseignants organisateurs.

9.9.2.4. Lorsqu'un élève s'engage dans le voyage, il va jusqu'au bout du processus. Si une famille ne peut plus couvrir les frais du voyage, alors il est possible que l'élève puisse être remplacé par un autre sur la liste d'attente.

9.9.2.5. Bien que les activités de financement ne soient pas à l'ordre du jour, les



École secondaire Saint-Luc

responsables du voyage peuvent prévoir leurs propositions d'activités de financement et les soumettre en vote électronique au CÉ.

9.9.2.6. La proposition de voyage en Espagne est approuvée à l'unanimité.

10. Points d'information

10.1. Suivi installation classes d'accueil au bâtiment Coolbrook

Il a finalement été décidé de ne pas déménager les groupes d'accueil qui sont actuellement au GSL. Ainsi, seules les nouvelles classes (5) ouvriront au Pavillon Coolbrook à la prochaine rentrée. Le nombre de classes pourra augmenter en fonction des besoins d'accueil du CSS au cours de l'année. Coolbrook a une capacité maximale pouvant atteindre une dizaine de groupes.

10.2. Rentrée 2025-2026

10.2.1. La rentrée administrative se déroulera le :

- 21 août pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire
- 25 août pour les élèves de 2^e et 3^e secondaire
- 26 août pour les élèves de 1^{re} secondaire
- Les élèves de l'accueil seront accueillis le 27 août pour les premiers tests de classement et feront leur début le 29 août après révision des classements et formations des groupes.
- La prise de la photo scolaire s'effectuera au cours de ces premiers jours. Une reprise est prévue le 23 septembre pour les retardataires.
- L'AGA pour l'élection du CÉ est prévue le mercredi 10 septembre.
 - o Au sujet de l'AGA, il y aura 5 postes à pourvoir (4 postes d'une durée de 2 ans et 1 poste d'une durée d'un an (résiduel du poste de M. Etchessahar, élu sur un poste de 2 ans en début d'année, mais qui laisse une vacance puisque son enfant termine sa 5^e secondaire cette année).

10.3. Parole aux représentants des enseignants

10.3.1. Fébrilité de fin d'année, normale pour cette période de l'année. Excitation mêlée à l'anxiété des évaluations de fin d'année. Certains sont découragés puisque leurs résultats sont faibles. On arrive à la clôture de toutes les activités (évaluations, concerts, ménages des casiers, remise des instruments, soirée des finissants, bal...)

10.3.2. Pour Terrebonne, le climat s'est grandement amélioré. Ce qui inquiète l'équipe-enseignante, c'est le classement des élèves qui en destine plusieurs pour une intégration au régulier. Certains élèves sont réactifs et peuvent saboter leur fin d'année pour éviter de quitter le pavillon de Terrebonne.

10.4. Parole aux représentants du personnel professionnel

10.4.1. Un CO mentionne au profit du CÉ le genre d'activités qu'il mène dans l'école :
Le rôle de conseiller d'orientation au sein d'une école secondaire consiste à accompagner les élèves dans leur développement personnel, scolaire et professionnel. Le rôle principal est d'aider chaque jeune à mieux se connaître, à explorer ses intérêts, ses aptitudes et ses



École secondaire Saint-Luc

valeurs, afin de faire des choix éclairés concernant son parcours scolaire et son avenir professionnel.

Les C.O. travaillent en étroite collaboration avec l'équipe-école, les parents et les partenaires externes pour :

- Offrir des rencontres individuelles d'orientation et de soutien ;
- Animer des ateliers sur la connaissance de soi, l'exploration des métiers et la planification de carrière ;
- Fournir de l'information sur les programmes d'études, les conditions d'admission et les perspectives d'emploi ;
- Soutenir les élèves en situation de questionnement, de démotivation ou de réorientation ;
- Participer à l'élaboration de plans d'intervention individualisés (PII) pour les élèves ayant des besoins particuliers.

L'objectif des C.O. est de favoriser l'autonomie, la motivation et la réussite des élèves en les outillant pour qu'ils puissent faire des choix alignés avec leurs aspirations et les réalités du marché du travail.

10.4.2. La CP mentionne au profit du CÉ le genre d'activités qu'elle mène dans l'école. La conseillère pédagogique aimerait souligner :

- Les rencontres tout au long de l'année du GAAP (groupe d'action et d'analyse des pratiques) avec nos CP **sciences**, pour l'équipe de Saint-Luc sciences du 1er cycle, très impliquée avec 2 autres écoles ;
- Le redémarrage d'une CAP (communauté d'apprentissage professionnelle) en **mathématiques** qui se développera l'année prochaine
- En **français**, formation et révision des principes de *l'enseignement explicite* en lien avec notre projet éducatif

10.4.3. En psychoéducation, c'est actuellement la période pour finaliser la rédaction des rapports. C'est aussi le moment d'installer les « filet de sécurité » et de mettre les élèves en relation avec les organismes communautaires pour la période estivale.

10.4.4. Un comité a travaillé à revoir le protocole d'intervention auprès des élèves éprouvant des enjeux de consommation (alcool ou drogue). Le protocole s'est avéré fort utile pour guider les interventions auprès de quelques élèves.

10.5. Parole aux représentants du personnel de soutien

10.5.1. 13 juin = collation des grades

10.5.2. Remise des albums des finissants autour du 4-5 juin

10.5.3. 18 juin - Bal



École secondaire Saint-Luc

10.6. Parole aux représentantes de la communauté

- 10.6.1. Une liste des activités estivales offertes par les organismes nous sera envoyée pour qu'elle soit diffusée à l'ensemble de nos parents.
- 10.6.2. Si on a des inquiétudes pour certains de nos élèves face à l'été qui approche, on peut référer à Mme Dupont-Huot qui pourra faire des liens avec des organismes.
- 10.6.3. Café-Climat- atelier destiné aux parents pour les aider à trouver comment discuter avec leurs enfants des enjeux environnementaux.

10.7. Parole au représentant au comité de parents

- 10.7.1. Aucun parent du comité de parent n'est présent.

10.8. Parole à la représentante de l'OPP

- 10.8.1. Les parents de l'OPP seront présents à la collation des grades
- 10.8.2. S'assurer de mettre le point de l'OPP à la prochaine AGA pour s'assurer de recruter de nouveaux parents (3 parents actuellement à l'OPP sont parents finissants)

11. Questions diverses

- 11.1. Aucun point n'est soumis.

12. Prochaine rencontre en octobre 2025 (en présentiel à GSL à 18h)

- 12.1. À prévoir : élections présidence, vice-présidence et représentant au CP, régie interne, formation obligatoire, plan de lutte contre intimidation, activités parascolaires, activités de financement, sorties éducatives)

13. Levée de l'assemblée -

Signatures

Sue-Ann MacDonald

Présidente 2025-2026

Pour Manuel Etchessahar président 2024-2025

Éric Benoit

Directeur


Annexes pages suivantes

- Balises encadrant l'utilisation de la mesure 15028 pour soutenir des activités parascolaires
- Résolutions
 - Résolution de transfert des sommes du fonds 4 vers le fonds 9
 - Résolution d'adoption du budget 2025-2026
 - Résolution - Frais exigés aux parents 2025-2026
 - Résolution - Approbation du programme Musique-Études 2026-2031



École secondaire Saint-Luc

Balises encadrant l'utilisation de la mesure 15028 pour soutenir des activités parascolaires



École secondaire Saint-Luc

Rencontre du sous-comité de travail du CÉ sur les voyages scolaires
15 avril 2025
Texte reformulé le 12 mai 2025 à la suite des discussions du CÉ du 8 mai

Si une sortie est organisée dans le cadre parascolaire (15028) :

1^{re} balise :
Avant d'arriver au CÉ, il faut que tout projet de sortie, d'activité ou de voyage ait été revu et agréé par la direction.

2^e balise :
S'assurer que l'activité proposée s'inscrit dans une des 6 catégories d'activités définie par la mesure 15028 :

- Activités physiques et de plein air (vélo de montagne, musculation, escalade...)
- Activités sportives (basketball, soccer, volleyball...)
- Activités artistiques et culturelles (théâtre, improvisation, musique...)
- Activités scientifiques (robotique, informatique, expériences scientifiques...)
- Activités socioéducatives (échecs, génies en herbe, ornithologie...)
- Activité d'engagement communautaire (bénévolat, DAFA, formation d'entraîneurs...)


3^e balise :
Il faut que le caractère « parascolaire » de l'activité soit en évidence avant tout autre chose.

4^e balise :
Afin de respecter l'esprit et le cadre de la mesure, le recours à la mesure 15028, pour couvrir des frais s'apparentant à un « voyage », est recevable dans la mesure où ce qui s'apparente à un « voyage » est une résultante de l'activité et non pas le fruit d'une intention de départ ou la résultante d'un désir ou l'objet d'une gratification.

Exemple recevable :
Une activité, dans sa suite logique, entraîne nos participants vers un événement ou une compétition (championnats, invitation après s'être classé parmi les finalistes...) qui exige un déplacement et un séjour à l'extérieur, alors les frais de transports et d'hébergement peuvent être soutenus par la mesure.

Exemple non recevable :
Les participants d'une activité souhaitent participer à un événement ou une compétition nécessitant un déplacement et un séjour à l'extérieur qui ne résulte pas de la suite logique de l'activité dont la participation est facultative et dont la participation facultative n'altère pas le cours de l'activité. Cette participation pourra être organisée, mais les frais de l'activité devront être couverts autrement que par l'utilisation de la mesure 15028.

Pavillon principal, 6300, chemin de la Côte Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2H4 Annexe de Terrebonne, 7315, rue de Terrebonne, Montréal (Québec) H4B 1E3 Annexe Prud'Homme, 3744 avenue Prud'Homme, Montréal (Québec) H4A 3H4 (514) 596-5920

Centre de services scolaire de Montréal
Québec 



École secondaire Saint-Luc



École secondaire Saint-Luc

7^e balise :

Lorsqu'un voyage est la résultante de l'activité, la compensation offerte aux accompagnateurs doit faire l'objet d'une entente conclue au moyen d'un contrat du CSSDM (W001a ou W001b) et doit avoir la forme d'une reconnaissance forfaitaire et non pas la forme d'un salaire équivalent au taux horaire quotidien.

8^e balise :

Les voyages autres doivent être à coûts nuls pour l'école ou être couverts par d'autres mesures.

9^e balise :

Lorsqu'il s'agit d'un voyage « autre » (à coûts nuls pour l'école), la compensation offerte aux accompagnateurs doit s'inscrire dans les balises déterminées par le CSSDM pour reconnaître l'implication des enseignants dans l'organisation de voyages scolaires. De préférence, cette reconnaissance est inscrite dans la tâche au moment de faire la tâche (15 octobre de chaque année).

Proposition - Ratio

Un ratio accompagnateurs/élèves est proposé autour de 1/10 (à évaluer selon différentes considérations – profil des élèves voyageurs, particularités de l'endroit du séjour, durée...)

Pavillon principal, 6300, chemin de la Côte Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2H4 Annexe de
Terrebonne, 7315, rue de Terrebonne, Montréal (Québec) H4B 1E3 Annexe Prud'Homme, 3744
avenue Prud'Homme, Montréal (Québec) H4A 3H4 (514) 596-5920

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec



École secondaire Saint-Luc

Résolution de transfert des sommes du fonds 4 vers le fonds 9



École secondaire Saint-Luc

Montréal, lundi 2 juin 2025

Résolution de transfert des sommes du fonds 4 au fonds 9.

Attendu que :

- Les sommes amassées au fonds 4 proviennent de campagnes de financement, de contributions volontaires, de dons de différents organismes et de revenus de commandites ;
- Les revenus du fonds 9 proviennent des frais exigés aux parents et des transferts du fonds 4 ;
- Qu'une somme de 2 090.00\$ provenant de la Fondation du CSSDM pour le voyage à New York a été déposée dans le fonds 4 ;
- Que ce même montant a été avancé par l'école pour couvrir les frais du voyage à New York ;
- Qu'au terme de l'exercice financier, les revenus et les dépenses du fonds 9 doivent être en équilibre.

Il est proposé que :

- Les sommes nécessaires (2090.00\$) soient transférées du fonds 4 au fonds 9 afin de pourvoir aux dépenses encourues par les activités qui ont été offertes et des achats qui ont été effectués au cours de l'année 2024-2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Manuel Etchessahar
Président

Éric Benoit
Directeur

Pavillon principal, 6300, chemin de la Côte Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2H4 Annexe de
Terrebonne, 7315, rue de Terrebonne, Montréal (Québec) H4B 1E3 Annexe Prud'Homme, 3744
avenue Prud'Homme, Montréal (Québec) H4A 3H4 (514) 596-5920

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec



École secondaire Saint-Luc

Résolution d'adoption du budget 2025-2026



École secondaire Saint-Luc

Montréal, Lundi 2 juin 2025

Résolution d'adoption du budget

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit, aux articles 95 et 110.4, que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'établissement en préparation de l'année suivante proposée par la direction de l'école.

CONSIDÉRANT que le budget est la résultante des discussions et des consultations menées auprès de l'équipe-école et des besoins qui ont été identifiés tout au long de l'année et que la plus grande dépense est représentée par le plan d'effectif qui a déjà été adopté par le conseil d'administration du centre de services scolaire en mai 2025.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la planification budgétaire doit se faire à l'intérieur des ressources et crédits qui sont alloués à l'école par le centre de services scolaire et qu'ils sont distribués selon un modèle normalisé.

IL EST RÉSOLU d'adopter le budget annuel de l'établissement en préparation de l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté lors du CÉ du 2 juin 2025 dans le document « **Budget 2025-2026 - Sommaire pour adoption au CÉ** ».

Résolution adoptée à l'unanimité.

Manuel Etchessahar
Président

Éric Benoit
Directeur

Pavillon principal, 6300, chemin de la Côte Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2H4 Annexe de
Terrebonne, 7315, rue de Terrebonne, Montréal (Québec) H4B 1E3 Annexe Prud'Homme, 3744
avenue Prud'Homme, Montréal (Québec) H4A 3H4 (514) 596-5920

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec



École secondaire Saint-Luc

Tableau des frais aux parents

CAHIERS D'ACTIVITÉS
2025-2026

Secondaire 1 2025-2026	Secondaire 2 2025-2026	Secondaire 3 2025-2026	Secondaire 4 2025-2026	Secondaire 5 2025-2026	
Français: Matière première 26,00\$ Études Efficaces(PEI) 29,00\$	Français: Missions 27,00\$	Français: MISSIONS 3 29,00\$	Français: IMAG 4 29,00\$	Français: OPUS 29,00\$	
Mathématique: Sommets 28,00\$ Carrément Math 28,00\$	Mathématique: Sommets 2 28,00\$ Carrément Math 28,00\$	Mathématique: POINT DE MIRE 3 28,00\$ Carrément math 29,00\$	Mathématique: Maths 3000 PE et 25,00\$ Mathématiques 3000 SN ou 30,00\$ Sommets 4 CST/SN 28,00\$ Point de Mire CST 4 26,00\$	Mathématique: Maths 3000 SN/CST PE et 25,00\$ Maths 3000 SN/CST 30,00\$	ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-LUC 6300, Chemin de la-Côte-Saint-Luc Montréal, (Québec) H3X 2H4
Musique: Muscontact 1 22,00\$ Standard of Excellence book1 22,00\$ Théorie musicale 1 20,00\$	Musique: Muscontact 2 22,00\$ Standard of Excellence book2 22,00\$ Théorie musicale 2 20,00\$	Musique: Standard of Excellence book3 22,00\$ Théorie musicale 3 20,00\$	Musique: Standard of Excellence book3 22,00\$	Musique: Notions élémentaires 29,00\$ Standard of Excellence book3 22,00\$	LISTE DES CAHIERS D'ACTIVITÉS ET DU MATÉRIEL DIDACTIQUE 2025-2026
Sciences: Satellites 28,00\$	Sciences: Satellites 28,00\$	Sciences: Cahier ADN 27,00\$ Interactions 24,00\$	Sciences: Kéleidoscope ST 27,00\$ Kéleidoscope ST-STE 27,00\$	Sciences: Physique: Option 38,00\$	sort vendus par degré à la rentrée scolaire
Univers social: Histoire: Histoire à la carte 28,00\$ Géo: Géo à la carte 28,00\$	Univers social: Histoire: Histoire à la carte 28,00\$ Géo: Géo à la carte 27,00\$ Géo: Complètement chrono 28,00\$	Univers social: L'histoire en questions ou 29,00\$ Chroniques 25,00\$	Univers social: L'histoire en questions ou 29,00\$ ou cahier du soir, Chroniques 27,00\$	Univers social: Monde Compl: Globe 21,00\$ Finances: Profil 21,00\$ Histoire: L'Echo du 20e siècle 21,00\$	Tout le matériel prêté par l'école qui ne sera pas retourné ou perdu sera facturé. EX: manuel, dictionnaire, cadenas, ordinateur,
Anglais: Go Live 1 28,00\$ Zipline 1 23,00\$	Anglais: Go Live 2 28,00\$ Moving up 2 23,00\$	Anglais: Revue Choices&Scope 10,00\$ Next Level 3 26,00\$	Anglais: Next Level 4 28,00\$	Anglais: Destinations 26,00\$ ou Cahier-maison : 10,00\$ Wellbeing and Mindfulness 20,00\$	Tous les élèves doivent payer un montant pour: * Un agenda 9,00\$ * Contribution volontaire pour La Vie étudiante
CCQ: Réalités culturelles 26,00\$	CCQ: Réalités culturelles 26,00\$		CCQ: Reflets 0,00\$		Montants à déboursier si votre enfant est en: Musique-Études: (A) 300,00\$ PEI: sect 1 à 5 (B) 300,00\$ PEI musique étude (C) 300,00\$
Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	(A,B,C): le gouvernement rembourse un max de 300\$ pour les programmes particuliers.
Coût: max 280,00\$ (A) - couvre: coordination, cours à la leçon, camp musical et partition (B) - couvre: coordination et frais d'adhésion IB	Coût: max 240,00\$	Coût: max 240,00\$	Coût: max 240,00\$	Coût: max 280,00\$	

Cahiers d'activités 2025-2026

Adaptation scolaire accueilli

Secondaire 1 2025-2026	Secondaire 2 2025-2026	Secondaire 3 2025-2026	Secondaire 4 2025-2026	Soutien à l'apprentissage du français 2025-2026
				Foyers de l'accueil Selon le niveau de l'élève
Français: Mission 1 : 24,00\$ Alinea 1 : 25,00\$	Français: Les spécialistes, 2e sec 24,00\$	Français: MAG 3 25,00\$	Français:	Français CARGO 1 ou 2 25,00\$ Ensemble en français 24,00\$ Nouvelle grammaire pratique 19,00\$
Mathématique: Sommets 28,00\$	Mathématique: Sommets 2 28,00\$	Mathématique: Sommets 3: 28,00\$	Mathématique:	Mathématiques Point de mire 21,00\$ Sommets 27,00\$ Maths 3000 24,00\$
CCQ: Réalités Culturelles 26,00\$	CCQ: CCQ: Réalités culturelles 26,00\$	Histoire Mémoire.qc.ca 3 25,00\$	Éthique culture rel:	Univers social Au Fil du temps Mathilde 20,00\$ Question d'Histoire 21,00\$ Signes des temps 19,00\$
Sciences et technologie: Satellites 28,00\$	Sciences et technologie: Satellites 2e sec 28,00\$	Sciences et technologie: ADN 2 ed COMBO 27,00\$	Sciences et technologie:	le choix des cahiers se fait à l'ouverture d'un groupe d'accueil à partir du mois de septembre
Univers social: Complètement Géo 26,00\$ Complètement chrono 24,00\$	Univers social: Parallèles - 2 : 25,00\$ Complètement Chrono 24,00\$		Univers social:	
Anglais: Snapshot, Secondary 1 24,00\$	Anglais: Snapshot 2 24,00\$	Anglais: Upshot 23,00\$	Anglais:	
Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	Matériels reproductible 10,00\$ 2\$/matière (excluant art & édu physique)	
Coût: max 191,00\$	Coût: max 189,00\$	Coût: max 138,00\$	Coût: max 0,00\$	Coût moyen entre: 100,00\$ et 155,00\$

Pavillon principal, 6300, chemin de la Côte Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2H4
Annexe de Terrebonne, 7315, rue de Terrebonne, Montréal (Québec) H4B 1E3
Annexe Prud'Homme, 3744 avenue Prud'Homme, Montréal (Québec) H4A 3H4 (514) 596-5920



École secondaire Saint-Luc

Résolution - Frais exigés aux parents 2025-2026



École secondaire Saint-Luc

Montréal, lundi 2 juin 2025

Résolution d'approbation du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée - Année scolaire 2025-2026

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;

Il est donc RÉSOLU :

- 1) *D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2025-2026, les listes de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement ;*
- 2) *De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général*

Approuvé à l'unanimité,

Manuel Etchessahar
Présidente

Éric Benoit
Directeur

Pavillon principal, 6300, chemin de la Côte Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2H4 Annexe de
Terrebonne, 7315, rue de Terrebonne, Montréal (Québec) H4B 1E3 Annexe Prud'Homme, 3744
avenue Prud'Homme, Montréal (Québec) H4A 3H4 (514) 596-5920

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec



École secondaire Saint-Luc

Résolution - Approbation du programme Musique-Études 2026-2031



École secondaire Saint-Luc

Montréal, lundi 2 juin 2025

Résolution d'approbation du renouvellement du programme pédagogique particulier de Musique-Études de l'école Saint-Luc

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique (LIP) et le régime pédagogique donnent aux écoles une importante marge de manœuvre en ce qui concerne l'élaboration de projets particuliers de formation (articles, 36, 37, 74, 75, 77, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90 de la LIP);

Considérant que le programme de musique fait partie intégrante de l'offre de programmes depuis les tous débuts de l'école Saint-Luc;

Considérant que le programme de musique s'est transformé de manière plus spécifique en programme Musique-Études depuis 2014;

Considérant que les critères d'admission au programme de Musique-Études n'ont pas pour effet d'exclure de l'école de son choix, l'élève qui a le droit d'y être inscrit en vertu des critères d'inscription déterminés par le Centre de services scolaire;

Considérant, dans le cas d'un refus d'admission au programme de Musique-Étude, que l'école offre à l'élève du quartier une scolarisation régulière;

Il est donc résolu d'approuver la demande de renouvellement de reconnaissance d'un programme d'art-Études à l'école Saint-Luc, en l'occurrence un programme de Musique-Études, pour les années 2026 à 2031.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Manuel Etchessahar
Présidente

Éric Benoit
Directeur

Pavillon principal, 6300, chemin de la Côte Saint-Luc, Montréal (Québec) H3X 2H4 Annexe de
Terrebonne, 7315, rue de Terrebonne, Montréal (Québec) H4B 1E3 Annexe Prud'Homme, 3744
avenue Prud'Homme, Montréal (Québec) H4A 3H4 (514) 596-5920

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec